



Communiqué de presse du SNUipp-FSU12 du 25 mars 2020

Quand l'Education Nationale met sciemment en danger ses personnels

A deux occasions au moins, le Ministère de l'Education Nationale et son administration dans notre département ont fait la démonstration du peu de considération qu'ils portent à leurs agents, n'hésitant pas à s'asseoir sur leur sécurité et à les exposer sciemment aux risques de contamination.

Le lundi 16 mars, jour de la fermeture de tous les établissements scolaires, aura vu la mise en place du dispositif d'accueil et de garde des enfants des personnels des établissements de santé. Le SNUipp-FSU12, premier syndicat des personnels des écoles au niveau national et en Aveyron, adhère à ce service et le soutient. Il est indispensable de rendre disponibles les personnels engagés dans la lutte contre l'épidémie de Coronavirus.

De nombreux enseignants et enseignantes de notre département se sont portés volontaires à tel point qu'actuellement leur nombre dépasse largement les besoins soit environ 80 enfants chaque jour en Aveyron. Ils participent activement et quotidiennement à la mise en œuvre de ce dispositif au côté des agents et agentes des collectivités territoriales, eux et elles aussi fortement mobilisés. Face aux risques de contamination accrus encourus dans cette situation, ils, elles font la preuve du civisme, de l'engagement, de la générosité de toute une profession.

Cependant, nous voulons dénoncer ici les conditions dans lesquelles le plus souvent ces personnels s'acquittent de cette mission. Face aux risques particuliers de contaminations auxquels ce dispositif les expose et dans un environnement favorable à la propagation du virus, ils, elles ne disposent d'aucune protection hormis de savon et « des gestes barrière » : ni gel hydroalcoolique, ni masque, ni gants, ni assurance d'une désinfection totale au moins deux fois par jour des locaux. Ceci n'est pas acceptable, ni pour les personnels engagés, ni pour les enfants accueillis, ni pour leurs parents soignants. Interrogés, les services de l'Education Nationale de notre département indiquent qu'il n'y a pour l'instant aucune perspective de livraison d'équipements de protection. D'autant plus inacceptable que ces mêmes services continuent de refuser de reconnaître les risques encourus et d'affirmer que savon et « gestes barrière » suffisent à assurer la protection des personnels qui s'engagent. Or, on le sait, cela a été dit, la mise en place des gestes barrières est particulièrement problématique avec de jeunes enfants.

Nombre de professeurs acceptent les risques dès lors qu'il s'agit de libérer les personnels engagés dans la lutte contre l'épidémie et donc de soigner, de sauver des vies. Cela devient inacceptable lorsque ces risques sont encourus pour échanger des documents pédagogiques papier avec des familles.

C'est pourtant bien ce type d'injonction que des professeurs de notre département ont reçu de leur hiérarchie, injonctions qui enfreignent les règles de plus en plus strictes de confinement destinées à freiner la propagation du virus et à protéger les personnes. Si des collègues avaient la mauvaise idée de les mettre en œuvre, elles les exposeraient ainsi directement à la contamination ainsi que les familles de leurs élèves. Nous savons aujourd'hui que, dans le Haut-Rhin, des échanges de documents pédagogiques tels que préconisés en Aveyron, ont été à l'origine d'un cluster, de plusieurs contaminations et hospitalisations. Il s'agit là d'un maintien du lien scolaire à tout et à n'importe quel prix, plaçant la « continuité pédagogique » au-dessus de la santé et de la protection des personnes.

Dans le contexte actuel de crise majeure sanitaire que nous vivons, ce sont pour nous des consignes irresponsables aux conséquences potentiellement gravissimes voire mortifères. Rien ne peut justifier de telles prises de risques et surtout pas la transmission dérisoire de quelques activités scolaires.

Par ailleurs, les familles qui participeraient à ces échanges sont appelées à cocher le motif "déplacement familial impérieux" sur l'attestation de déplacement dérogatoire : Qui peut croire que l'échange de documents pédagogiques dans le contexte actuel pourrait constituer un motif de déplacement familial impérieux ? il s'agit bien là aussi d'un véritable détournement du principe de confinement et de ses dérogations légales.

Face à la gravité de la crise que nous vivons, actions et décisions doivent avant tout privilégier la sécurité et la santé des personnes, le bon sens, celui qui donne la priorité à la vie, à nos vies.